#### Institution de Prévoyance - Caisse de Retraite

Employés d'Huissiers de Justice



# Rapport 2021

## **Investissements Responsables**

Rapport sur les investissements responsables		
Rapport ISR	Responsable :	Monsieur BRÛLE Stéphane – DG –
Email: s.brule@carcoehj.fr	Téléphone :	01 86 95 48 88
Version du : 27/06/2022	Présentation au Comité d'audit et des risques le : 29/06/2022	

Siège social : 15, avenue de l'Opéra 75001 Paris

Tél: 01.40.39.92.84 Fax: 01.42.21.44.13

SIREN: 784 394 777 - Code NAF: 8430B - N° de TVA Intracommunautaire: FR39 784 394 777



#### **Préambule**

La CARCO est une Institution de Prévoyance et un investisseur de long terme. Elle gère les investissements pour le compte de ses participants et dans le cadre de la gestion de ses Fonds Propres. Ces investissements sont gérés soit directement, soit indirectement en déléguant la gestion d'actifs à des sociétés de gestion externes.

La CARCO est soumise depuis 2007 à un Plan de provisionnement sur sa branche Retraite lui imposant :

- La cession d'une partie de ses actifs auprès d'un réassureur (fonds nantis),
- La centralisation des fonds auprès d'une même société de gestion,
- Des contraintes strictes en matière de gestion, dont une recherche de rendement élevé dans un contexte de taux bas.

Depuis sa création, la CARCO s'est efforcée de gérer ses placements de manière éthique et responsable. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ont été intégrés en 2019 dans la politique du risque d'investissement.

En 2021, le Total Bilan de l'Institution s'est élevé à 506 M€ (492 M€ en 2020), intégrant la CARCO aux acteurs financiers soumis au SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) et l'amenant à réviser en profondeur en 2022 la prise en compte des critères d'investissement dans sa gestion, sa gouvernance et sa communication.

Ce rapport intègre, lorsque cela est nécessaire, un plan d'actions pour définir des objectifs en lien avec la nouvelle réglementation environnementale, sociale et responsable, conformément à l'article 9° du III du SFDR.

#### Périmètre de la stratégie d'investissement responsable

La stratégie d'investissement ci-dessous ne porte que sur les produits gérés directement ou indirectement. Elle exclut toute stratégie associée aux investissements financiers du portefeuille AXA (portefeuille nanti pour le compte de la Carco – exclus du Bilan de l'Institution).

Les placements en « Compte sur livret » ne sont pas considérés comme des Instruments Financiers et sont également exclus de la stratégie d'investissement responsable.

#### Glossaire:

<u>ISR</u> (<u>Investissement Socialement Responsable</u>) : Investissement qui intègre des critères ESG dans la gestion

**ESG** (Environnemental, Social et de Gouvernance) : les critères ESG sont les piliers de l'investissement responsable et du développement durable



#### 1. Démarche générale

#### 1.1. Investissements - Chiffres 2021

#### Investissements par gestionnaire d'actifs

	Valorisation*	Part des encours
Carco (gestion interne)	105 462	53%
Claresco (gestion déléguée)	93 215	47%
Instruments financiers :	198 677	100%
Axa (hors périmètre)	316 427	
Comptes d'épargne (hors périmètre)	46 914	
Autres placements (hors périmètre)	363 341	

<sup>\*</sup>Valorisation financière au 31/12/2021 en milliers d'euro (k€)

#### Investissements par catégorie d'instruments financiers

	Valorisation	Quote-part	Gestionnaire	Invest. réels / estimés	Catégorie SFDR
Obligations d'état	52 469	26%	Claresco	Réels	Article 6
Autres obligations	25 312	13%	Claresco	Réels	Article 6
Monétaires	997	1%	Claresco	Réels	Article 6
OPCVM Actions / diversifiés	12 620	6%	Claresco	Réels	Article 6
Titres non cotés	1 818	1%	Claresco	Réels	Article 6
Immobilier	105 462	53%	Carco	Estimés	Article 6
Total	198 677	100%			

<u>Hors périmètre</u> : le portefeuille AXA est investi pour près de 85% en obligations, 8% en Actions et 7% en Fonds non cotés.

#### Investissements par produits

	Valorisation	Quote-part
Retraite supplémentaire	164 094	83%
Prévoyance et Fonds Propres Carco	34 584	17%
Total	198 677	100%

Le portefeuille de la branche 26 est cantonné. Il est intégralement dévolu aux futurs retraités (après prélèvement des frais de gestion associés).



#### Investissement socialement responsable

La CARCO ne porte au 31/12/2021 aucun investissement articles 8 et 9 du « Règlement Disclosure », labellisé, reconnu comme étant socialement responsable (label ISR) ou contribuant au financement de la transition énergétique et écologique (label GreenFin).

#### Plan d'actions et échéances

Le délégataire de gestion CLARESCO est en cours de labellisation de 2 OPCVM représentant 4,4% du portefeuille hors immobilier au 31/12/2021.

#### Objectif et échéance :

Quote-part ISR / portefeuille délégué : 5 % au 31/12/2022

10 % au 31/12/2025 20 % au 31/12/2030

La CARCO permet depuis fin 2021 d'intégrer une poche en Fonds d'infrastructure et Private Equity dans son portefeuille. Cette poche est notamment destinée à soutenir les projets respectant les critères ESG.

#### Objectifs et échéances :

- Validation de l'expression des besoins en Fonds non cotés intégrant les critères ESG : 31/12/2022
- Quote-part ISR / Fonds non cotés : 40 % à échéance 31/12/2025

#### 1.2. Stratégie d'investissement responsable et prise en compte des critères ESG

Stratégie d'investissement responsable

Le Conseil d'Administration de la CARCO réaffirme que sa politique de placements doit être en cohérence avec ses valeurs. Les valeurs qui guident l'activité de la CARCO sont :

#### ✓ Sécuriser les engagements pris envers les participants, à travers :

- Le renforcement des Fonds Propres de l'Institution;
- Le suivi et respect du Plan de Provisionnement ;
- L'optimisation de la performance financière.

#### ✓ Être un investisseur de long terme, à travers :

- L'optimisation de la gestion actif/passif,
- L'acquisition d'obligations à long terme,
- La conservation des obligations jusqu'à leur terme,
- L'illiquidité d'une partie de ses actifs considérés comme pérennes,
- L'adéquation des durations de ses investissements avec les engagements.



#### ✓ Être un investisseur responsable, impliquant :

- Une gestion prudente de ces activités financières :
  - Des obligations cotées « Investment grade » ;
  - La diversification de ses actifs financiers ;
  - Un suivi accru des risques financiers.
- Un soutien à l'économie réelle, notamment :
  - En favorisant les investissements nationaux ;
  - En investissant dans des « projets d'avenir »
- Une participation à la lutte contre la corruption, le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- Une gouvernance stable garantissant sur le long terme la stratégique d'investissements et le respect des engagements ESG ;
- La mise en place d'une politique d'exclusion.

En tant qu'investisseur institutionnel, la CARCO se doit d'agir au mieux des intérêts de ses bénéficiaires, mais également de l'intérêt général et des grands objectifs de l'Institution. En particulier, la CARCO estime que les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) peuvent influer sur la performance à long terme de ses placements et participent au développement équilibré et soutenable de l'économie.

La CARCO souhaite mettre en œuvre une démarche permanente, pragmatique et progressive qui s'inscrive dans la durée, et s'engage à agir pour elle-même et auprès de ses partenaires pour favoriser l'investissement responsable.

#### Intégration des critères ESG dans la gestion financière

Un Investissement Socialement Responsable est un investissement qui, en plus de l'analyse de critères financiers, prend en compte les pratiques des entreprises en matière d'Environnement, de pratiques Sociales et de Gouvernance (critères dits ESG).

La CARCO souhaite mettre en place les bases qui lui permettront de tenir compte sur l'ensemble de son portefeuille des critères ESG dans le choix de ses partenaires, gérants et titres dans lesquels elle investit.

La CARCO n'a pas vocation à placer sur des outils spéculatifs, et souhaite favoriser l'économie réelle dont l'économie sociale est partie prenante.

Pour les placements obligataires, la CARCO souhaite évaluer l'engagement, en matière ESG des émetteurs privés et publics en portefeuille, pour identifier les acteurs qui contribuent de manière favorable à un développement durable ou, au contraire, ceux qui représentent un risque financier et un risque d'image pour la mutuelle. Pour ce faire, elle s'appuie sur les capacités de notation de ses gérants qu'elle mobilise par des échanges réguliers sur les sujets ESG.

Pour les actions, la CARCO intégrera progressivement une approche « best in class » ou « best effort » consistant à sélectionner parmi les valeurs performantes, celles qui font le plus d'efforts sur les critères ESG.



Pour l'immobilier, la CARCO investira dans des placements directs sur le territoire national et privilégiera autant que possible des matériaux renouvelables dans ses travaux de rénovation. Lorsque l'Institution souhaite investir en immobilier indirect (SCPI, foncière, ...), elle s'attachera à la performance et à l'intégration des critères ESG dans ces Fonds. Un suivi des placements immobiliers situé sur le littoral français sera opéré en 2022 afin de s'assurer de l'impact des investissements du fait du réchauffement climatique.

Ces approches pourront être complétées par des gestions qui privilégient des entreprises répondant aux enjeux du développement durable et à des thèmes sociaux, environnementaux ou à des valeurs en cohérence avec les valeurs de l'Institution. La manière dont les entreprises sont impliquées dans des « controverses » sera également prise en compte.

#### Politique d'exclusion

Les critères d'investissements de la CARCO, qu'ils soient directs ou indirects, sont énoncés dans la politique du risque d'investissement.

Les exclusions peuvent concerner :

- La prise de risque : devise étrangère, investissement « exotique », marché à découvert, ...
- Le non-respect des critères ESG, dont :
  - Le financement du terrorisme et blanchiment de capitaux
  - L'évasion fiscale
  - La corruption
  - Le non-respect des droits de l'Homme
  - La discrimination
  - Le non-respect du droit du travail,
  - L'atteinte à la santé ou à la sécurité des personnes,
  - La surexploitation des ressources naturelles,
  - Les émissions de gaz à effet de serre (GES).

De ce fait dans sa politique, l'Institution interdit tout investissement hors membre de l'OCDE ou faisant partie de la liste des pays sur liste noire, et privilégie :

- Les investissements France, en Europe ou aux Etats-Unis (risque social),
- Une baisse des investissements situés aux Pays-Bas (risque climatique),
- Une baisse des investissements dans les énergies fossiles (risque GES).

Ces exclusions couvrent les instruments financiers et immobiliers de l'Institution.



#### 1.3. Gouvernance associée

La stratégie d'investissement responsable est définie dans le cadre de la stratégie globale d'investissement. Elle est réglementée par la politique du risque d'investissement (ou politique des placements) validée au moins annuellement par le **Conseil d'Administration**, et suivie trimestriellement par la **Commission des Placements**.

Dans sa dernière version, le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration évoque l'obligation de prise en compte des problématiques ESG dans la politique du risque d'investissement.

La Directeur général, le Responsable de la Fonction-Clé Gestion des Risques et la Société de gestion rendent compte des pratiques et des évolutions réglementaires permettant aux organes d'administration de prendre les décisions adéquates en matière d'investissements responsables. Ils organisent tous travaux et toutes formations permettant aux administrateurs d'acquérir les

compétences suffisantes dans le cadre de leurs activités.

La dernière formation opérée auprès des administrateurs a été organisée le 25 avril 2018.

En matière immobilière, le **Directeur général** et le **mandataire immobilier** rendent compte semestriellement des investissements et travaux à la **Commission Immobilière**.

La CARCO est un Institution de Prévoyance. Elle n'a pas vocation à rémunérer ses administrateurs ou à verser de dividendes. Ses salariés ne sont pas rémunérés sur des critères basés sur la performance financière de l'Institution. Aucune participation, perçue sur la base de la rentabilité de la CARCO, n'a été mise en place en 2021.

Ses principes sont énoncés dans la politique de rémunération.

#### 1.4. Intégration des critères ESG dans le choix du mandataire de gestion

La CARCO continue de faire confiance à ses partenaires historiques en matière de gestion financière et gestion immobilière.

Depuis 2020, l'Institution demande annuellement à son gestionnaire un rapport ESG propre aux fonds gérés pour le compte de la CARCO. Ce rapport est présenté en Commission des Placements.

La CARCO est engagée dans une démarche proactive vis-à-vis de ses gérants financiers et souhaite encourager les établissements impliqués, au-delà d'un affichage marketing, dans des initiatives d'investissements socialement responsables.

Il a par exemple été proposé en 2021 un investissement dans un parc éolien. Cet investissement a été rejeté par la Gouvernance pour des questions écologiques notamment (retraitement des pales des éoliennes) et de transformation du paysage rural.

L'Institution soutient les évolutions de l'offre de ses partenaires financiers pour contribuer au développement des principes ESG sur l'ensemble des classes d'actif, ainsi que les évolutions de la règlementation ou des politiques qui permettent une application large et pratique des principes ESG. Depuis 2020, elle est en lien avec des sociétés de gestion proposant des investissements intégrant des critères ESG (Kepler Chevreux, Aequam Capital, ...).



#### 1.5. Informations portées à la connaissance des participants sur les critères ESG

La CARCO ne transmet aucune information portant sur les critères ESG à ses participants. Les participants n'ont pas vocation à sélectionner des supports en matière de placements financiers.

#### Plan d'actions et échéances

L'Institution complètera l'envoi annuel du relevé de points d'une information sur la part d'investissement socialement responsable à partir de 2022.

Le rapport sur les Investissements Socialement Responsable sera déposé sur le site Internet de la Carco au plus tard le 30/09/2022, après validation par le Conseil d'Administration, lequel est garant de la stratégie financière de l'Institution.

#### 1.6. Label, Adhésion à des Chartes, codes ...

L'Institution de Prévoyance n'a adhéré à aucune Charte environnementale. Les produits distribués ne sont pas labellisés ESG.

En 2021, le mandataire de gestion a signé les « Principles for Responsible Investiment » (PRI).



## 2. Périmètre d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion

#### 2.1. Périmètre des entreprises concernées

La CARCO ne délègue la gestion de ses placements qu'à une seule société de gestion : Claresco. Les investissements délégués représentent 47 % des investissements de l'Institution.

#### 2.2. Présentation de la politique d'engagement de la société de gestion

Dans sa dernière publication (2021) en matière de durabilité, Claresco indique :

« Les risques de développement durable sont identifiés, gérés et suivis dans le cadre de la procédure de gestion des risques de la Société de Gestion. La Société de Gestion intégrera les risques de durabilité dans le processus de prise de décision d'investissement.

Compte tenu des caractéristiques géographiques et sectorielles ainsi que de la nature des actifs détenus dans les compartiments, les risques de durabilité ne sont pas considérés comme des risques pertinents pour les compartiments par la Société de Gestion. Les risques de perte de valeur des investissements des compartiments en raison d'événements environnementaux, sociaux ou de gouvernances sont jugés non significatifs. »

#### Politique de vote

La politique de vote vise à influer sur les orientations prises par les Sociétés de gestion en matière d'investissement en cohérence avec les critères retenus, dont critères ESG.

La CARCO ne produit aucune politique de vote. Toutefois, la politique du risque d'investissement est transmise à chaque mise à jour à la Société de gestion qui doit s'y conformer. Cet engagement envers la politique du risque d'investissement est notifié dans le mandat de gestion et est surveillé par le Responsable de la Gestion des risques au moins trimestriellement. Cette politique a été respectée en 2021.

#### Engagement pris par la Société de gestion

#### Engagement de la Société de gestion :

« En tant qu'investisseurs institutionnels, nous avons le devoir d'agir dans le meilleur intérêt à long terme de nos bénéficiaires. Dans ce rôle de fiduciaire, nous pensons que les problèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ESG) peuvent affecter la performance des portefeuilles d'investissement (à des degrés divers selon les entreprises, les secteurs, les régions, les classes d'actifs et dans le temps).

Nous reconnaissons également que l'application de ces principes peut mieux aligner les investisseurs sur les objectifs plus larges de la société. Par conséquent, dans la mesure où cela est compatible avec nos responsabilités fiduciaires, nous nous engageons à ce qui suit :



- <u>Principe 1</u>: Nous intégrons les questions ESG dans les processus d'analyse et de prise de décision en matière d'investissement.
- <u>Principe 2</u>: Nous serons des propriétaires actifs et intégrons les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnariat.
- <u>Principe 3</u>: Nous solliciterons une information appropriée sur les questions ESG par les entités dans lesquelles nous investissons.
- <u>Principe 4</u>: Nous favoriserons l'acceptation et la mise en œuvre des Principes au sein du secteur de l'investissement.
- <u>Principe 5</u>: Nous travaillerons ensemble pour améliorer notre efficacité dans la mise en œuvre des Principes.
- <u>Principe 6</u>: Nous rendrons à chacun compte de nos activités et des progrès accomplis dans la mise en œuvre des Principes.

[...] En signant les Principes, en tant qu'investisseurs, nous nous engageons publiquement à les adopter et à les mettre en œuvre, dans la mesure où cela est compatible avec nos responsabilités fiduciaires. Nous nous engageons également à évaluer l'efficacité et à améliorer le contenu des Principes au fil du temps.

Nous pensons que cela améliorera notre capacité à respecter nos engagements envers les bénéficiaires et à mieux aligner nos activités d'investissement sur les intérêts plus larges de la société. »

De plus, la Société de Gestion n'investit pas dans les entreprises qui :

- ne respectent pas les Principes du Pacte Mondial des Nations Unies,
- sont présentes dans les pays impliqués dans le blanchiment d'argent et le terrorisme,
- ont des activités liées aux armes controversées. »

### 2.3. Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre incluant les réflexions, thématiques couvertes et actions de suivi

En matière d'<u>obligations</u>, Claresco Finance a continué à faire évoluer sa gestion en 2021 pour les investissements obligataires de la CARCO en faveur des obligations vertes. Cette part a été multipliée par 4 en 2021 mais reste en deçà de 5 % du portefeuille délégué.

La société de gestion a concrétisé son souhait d'intégrer des critères ESG au sein de sa politique de gestion pour certains fonds <u>Actions</u> de sa gamme. Le processus de labellisation est en cours et pourrait être effectif en 2022.

Dans l'attente de cette labellisation, la CARCO a évalué les Fonds Actions gérés par Claresco sur la base de la cote de durabilité calculée par la société de recherche financière *Morningstar*. Les résultats sont présentés ci-après :



Cote durabilité*	Valorisation associée	Part
	0	0%
	5 172	41%
	5 626	45%
	1 822	14%
	0	0%
	0	0%

\*Source: Morningstar

La moyenne de la cote durabilité est de 3,27 sur 5.

### 2.4. Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, dont désengagement sectoriel demandé par la CARCO

La Carco a souhaité étendre sa stratégie d'investissement au Private Equity en 2021. L'Institution a intégré les modalités de sélection et de suivi à sa politique écrite, validée le 15/12/2021 au Conseil d'Administration.

Cette catégorie vise notamment à soutenir l'économie et à investir sur des projets respectant les critères ESG.

A ces fins, l'Institution se fait accompagner par un cabinet de conseil financier, pour lequel un budget a été voté lors de ce même Conseil d'Administration. Ce cabinet a notamment pour objectif d'élaborer en 2022 avec le concours des acteurs de la Gouvernance, une expression des besoins en vue d'investir dans des fonds non cotés.

La Commission des Placements a par ailleurs soulevé la nécessité de diminuer la part des obligations investis sur le secteur pétrolier (ENI, Total). Des investissements sur des acteurs énergétiques plus « verts » (EnBW, Engie, Iberdrola) ont été opérés en 2021.



#### 3. Gestion des risques de durabilité

#### Glossaire:

<u>Risque de durabilité</u> : Événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur d'un investissement.

## 3.1. Processus d'identification, d'évaluation et de priorisation des risques liés à la prise en compte des critères ESG et intégration au processus de gestion des risques

La cartographie des risques liés à la prise en compte des critères ESG est intégrée à la cartographie des risques globale de la CARCO. Chaque risque fait l'objet d'une cotation selon le niveau de gravité et la probabilité d'occurrence. L'Institution se base sur les méthodologies extra-financières proposées par les référentiels internationaux pour coter ces risques.

Les principaux risques identifiés portent sur :

- L'absence de prise en compte des enjeux ESG dans la stratégie d'investissement,
- La dépendance au secteur énergétique (dont énergie non-renouvelable), du fait notamment de la conservation des obligations jusqu'à échéance,
- La perte importante de valeur d'une partie des investissements en raison du réchauffement climatique.

L'impact sur le portefeuille des risques de durabilité reste faible au regard de la volatilité des titres ou de défaillances sur la base de ces critères.

La gestion des risques, dont risques de durabilité, est opérée par le Responsable de la Fonction Clé Gestion des Risques. Elle s'opère à travers la vérification du respect de :

- la stratégie d'investissement énoncée dans la politique du risque d'investissement,
- la politique d'engagement de la Société de gestion,
- la politique de rémunération,
- la politique d'exclusion.

#### 3.2. Moyens internes

En 2021, la quote-part du budget et des moyens humains allouée à la prise en compte des critères ESG dans la gestion de ces actifs est non significative.

La mise en place d'une stratégie d'investissement sur le « non-coté » et l'intégration des critères ESG sur cette catégorie ont amené la CARCO à s'entourer d'une société experte sur ce type d'actifs pour 2022. Le budget associé à cet accompagnement (30.000 €) a été voté lors du CA du 15/12/2021.



#### 3.3. Risques liés au changement climatique

Alignement avec l'Accord de Paris (et convergence vers une trajectoire à 1,5°C)

Les Accords de Paris ont 3 principaux objectifs :

- Réduire de 40 % les émissions en CO2 d'ici 2030 par rapport à 1990 ;
- Atteindre la neutralité Carbonne d'ici 2050 ;
- Limiter le réchauffement climatique à + 1,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle.

La CARCO est soucieuse du bien-être et de l'environnement dans lequel sa population couverte sera garantie dans les années à venir, et notamment au moment de la Retraite de ses participants.

Dans cette optique, elle a souhaité réduire son exposition dans des sociétés émettrices de GES, dont obligations émises par des compagnies pétrolières.

En matière d'investissements immobiliers, les appartements mis à disposition des participants sont en grande partie investis dans des résidences Pierre et Vacances, toutes labellisées « Clef Verte ». Le Groupe œuvre activement pour la neutralité Carbone à horizon 2050, la durabilité de ses installations et la responsabilité sociale de l'ensemble de leurs salariés.

#### Plan d'actions

La CARCO a défini plusieurs axes d'actions :

- La sortie du charbon thermique ;
  - La sortie des gaz, pétroles et énergies non conventionnelles ;
  - La diversification de son portefeuille vers des actifs « verts » ;
  - Une amélioration du bilan énergétique de ses immeubles.

Echéances	Plan d'actions
2025	<ul> <li>Signature des PRI</li> <li>Baisse de 25 % des investissements dans les énergies non conventionnelles</li> <li>Quote-part du portefeuille labellisé/certifié : 5 % (dont 10 % du portefeuille délégué)</li> </ul>
2030	<ul> <li>- Audit énergétique du portefeuille immobilier</li> <li>- Quote-part des investissements en charbon thermique : 0 %</li> <li>- Baisse de 50 % des investissements dans les énergies non conventionnelles</li> <li>- Quote-part du portefeuille labellisé/certifié : 10 % (dont 20 % du portefeuille délégué)</li> </ul>
2040	- Quote-part des énergies non conventionnelles : 0 % - Quote-part du portefeuille labellisé/certifié : 25 %

Les objectifs et échéances sont *a minima*. La CARCO se réserve le droit de renforcer ce Plan d'actions selon l'évolution de sa stratégie d'investissement :

dans des Fonds non-cotés (dont fonds d'infrastructures renouvelables, par exemple)



- dans des actifs certifiés (green-bonds, OPCVM certifiés, ...)
- dans des sociétés parmi les moins émettrices de GES de leur secteur d'activité.

Dans sa gestion immobilière, l'Institution est contrainte par des règles strictes liées à ses immeubles parisiens classés. Elle veillera toutefois à mettre en place un suivi et des efforts pour réduire sa consommation énergétique. Lors de ces acquisitions, la CARCO est soucieuse du Diagnostic énergétique (DPO) et des améliorations possibles (appel à un architecte).

Depuis 2020 et dans ses acquisitions, la CARCO opère des travaux d'amélioration des conditions d'habitat et de modernisation de son système de chauffage pour alléger sa consommation et celles de ces locataires (professionnels ou particuliers). Certains de ses immeubles sont reliés au chauffage urbain, mode de chauffage privilégié par l'Institution lorsque cela est possible.

La CARCO incitera ses mandataires financiers à poursuivre leurs travaux en faveur d'une économie plus « plus verte ».

#### 3.4. Risques liés à la perte de biodiversité

Alignement avec les accords internationaux en matière de biodiversité (1992)

L'activité de la CARCO a des impacts, directs ou indirects, sur la biodiversité. L'Institution a relevé 5 risques portant sur la biodiversité :

- L'usage des sols,
- La surexploitation des ressources,
- Les pollutions,
- Le changement climatique,
- Les espères exotiques endémiques.

Outre les décisions prises sur une baisse de son exposition aux énergies non conventionnelles (dont pétrole et gaz), l'Institution vise également à préserver le paysage rural et ne pas investir dans des projets visant à la diminution des terres cultivables, forestières ou des écosystèmes marins.

La CARCO veille à ce que ses immeubles soient implantées dans des zones urbaines et soient déjà construits. Dans le cadre de ses appartements-séjours, l'Institution s'appuie sur les efforts des Groupes de résidence de vacances qui mènent de nombreuses actions en faveur de la préservation environnementale locale.